

<https://www.snetap-fsu.fr/Revalorisation-dans-l-education.html>



Revalorisation dans l'éducation ?

- Les Dossiers - Vie fédérale -



Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le Ministre de l'Éducation Nationale a annoncé des mesures de revalorisation salariale des enseignant-es pour 2021.

La [FSU](#) regrette en premier lieu que ce ne soient pas l'ensemble des personnels qui soient concerné-es. Elle alerte en particulier sur l'urgence d'une revalorisation des [AESH](#) (accompagnant-es d'élèves en situation de handicap) et de l'ensemble des personnels titulaires et contractuels qui concourent au service public d'éducation, quelles que soient les missions assurées.

La FSU considère que la Fonction publique devrait être le cadre pertinent des discussions salariales, en particulier sur la valeur du point d'indice et sur les mesures de carrière nécessaires. **Pour la FSU, la revalorisation des rémunérations doit d'abord se faire par l'indiciaire et les indemnités se limiter à l'exercice de sujétions particulières.** Avec ses annonces d'hier, le ministère s'inscrit dans une toute autre logique, privilégiant la revalorisation sous forme de primes à la pérennité non assurée et limitée à certains personnels.

Une **prime d'équipement de 150 euros nets annuels** est créée. Avec un montant si faible au regard des coûts importants d'équipement et de connexion informatiques, cette prime ne peut être qu'un premier pas vers une prise en charge par l'employeur de l'ensemble des dépenses occasionnées par l'utilisation par les agent-es de leur matériel personnel. La FSU demande que son montant soit beaucoup plus significatif, elle acte positivement son versement indépendamment de l'avancée dans la carrière et aux psychologues de l'Éducation Nationale, mais dénonce l'exclusion de son bénéfice de nombreux personnels, à commencer par les [CPE](#) ou encore les professeurs documentalistes, elle continuera à intervenir en faveur de ces personnels.

Une prime dite "d'attractivité", d'une centaine d'euros au tout début de la carrière et dégressive jusqu'à une trentaine d'euros aux personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de psychologie ayant 15 ans de carrière est créée. Pour les contractuel-les en début de carrière, la prime serait de 54 euros mensuels. Les stagiaires seraient exclus du bénéfice de cette prime alors qu'ils en ont le plus besoin. Si des mesures d'urgence ciblées sur le début de la carrière sont nécessaires, pour la FSU elles devraient être d'une toute autre ampleur : n'être qu'un des éléments de la réponse aux enjeux d'attractivité des professions de l'enseignement et ne constituer qu'une première étape vers une revalorisation de l'ensemble de la profession.... La FSU demande également des mesures immédiates et de plus long terme pour les collègues en milieu et en fin de carrière. De ce point de vue, la seule annonce du Ministre d'augmenter un peu les ratios de promotions à la hors classe est très insuffisante, car il faudrait aussi permettre une fin de carrière de tou-tes au dernier grade de leur corps et aménager les fins de carrière en rétablissant la cessation progressive d'activité.

La FSU a ainsi dénoncé l'absence de certitude sur une loi de programmation qui donnerait pourtant de la visibilité et des garanties sur la pérennité et l'amplification des mesures prises en 2021 afin de répondre au déclassement salarial. Plutôt que d'user de circonvolutions langagières stériles, le ministre doit sans attendre annoncer les moyens qu'il compte y consacrer et le calendrier d'application ...

Enfin, la FSU demande que le processus de revalorisation intègre la **question de l'égalité professionnelle femmes hommes**. Les mesures contenues dans l'accord égalité peinent à se mettre en place, les inégalités de carrière et de salaire continuent d'exister ; il faut mettre en oeuvre des leviers plus puissants pour les supprimer, c'est loin d'être le cas actuellement.

À ce jour, non seulement la loi de programmation n'est pas actée, mais en plus la question de contreparties exigées

en échange d'éventuelles revalorisations à partir de 2022 plane toujours sur les discussions. Les objectifs du "Grenelle de l'éducation", organisé en ateliers thématiques sur toutes les dimensions des métiers, n'ont toujours pas été clarifiés. À l'inverse d'une revalorisation liée à des missions supplémentaires, la FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels de la Fonction publique, des créations de postes à la hauteur des besoins de la société et de la nécessaire transition écologique, et un allègement de la charge de travail.

Les Lilas, le 17 novembre 2020

[<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L400xH178/fsu-sign-horiz-bleu-01-2-be51c.png>]